

5

Traite et Exploitation

Parler de l'exploitation lors de l'entretien initial



L'entretien initial, ou "petit entretien", est généralement mené très peu de temps après votre arrivée au Royaume-Uni. Il peut parfois avoir lieu le jour même de votre arrivée. Vous serez probablement fatigué(e) et stressé(e). La plupart des gens n'ont pas l'occasion de parler à un avocat avant l'entretien. Soyez prêt(e). Si vous ne vous sentez pas assez bien pour participer à l'entretien, indiquez-le dès le départ.

Durant le petit entretien, on vous demandera si vous avez été « victime d'exploitation ». **Il est crucial que vous informiez l'enquêteur, lors de cet entretien initial, de toute exploitation que vous avez subie.**



Que signifie être « victime d'exploitation » ?

L'exploitation a lieu lorsque quelqu'un profite de vous pour son profit personnel.

Voici quelques exemples d'exploitation :

- Vous avez été contraint(e) d'avoir des relations sexuelles avec quelqu'un contre votre volonté.
- Vous avez été contraint(e) de travailler gratuitement pour quelqu'un ou contre un salaire inéquitable, par exemple dans une ferme, dans une usine ou en tant que domestique.
- Vous avez été contraint(e) de faire quelque chose d'illégal, comme transporter de la drogue.
- Vous avez voyagé avec quelqu'un qui ne vous laissait pas agir librement ou partir si vous le souhaitiez.
- Vous avez été menacé(e) de dénonciation par quelqu'un si vous ne faisiez pas ce qu'il vous disait de faire.
- On vous a pris votre passeport pour vous empêcher de quitter quelqu'un.



Parler à l'enquêteur de l'exploitation subie

Lorsque l'enquêteur vous demande si vous avez été victime d'exploitation, vous devriez lui parler de toutes les occasions où vous l'avez été, que ce soit avant le début de votre voyage, ou pendant celui-ci. Cette question ne vous sera posée qu'une seule fois, **il est donc crucial que vous fournissiez autant d'informations que possible.**

Une réponse complète couvrira les points suivants :

- Que vous est-il arrivé, et qu'en avez-vous ressenti ?
- Qui d'autre était impliqué ?
- Où vous trouviez-vous lorsque cela est arrivé ?
- Combien de temps cela a-t-il duré ?



Pourquoi est-il important de dire à l'enquêteur que vous avez été exploité(e) ?

Il est important de dire dès que possible à l'enquêteur que vous avez été exploité(e). La raison en est que cette information vous aidera à expliquer pourquoi il est important pour vous de pouvoir demander l'asile au Royaume-Uni.

Si l'enquêteur, pendant l'entretien initial, estime que l'exploitation que vous avez subie relève de la « traite d'êtres humains », il vous orientera vers le Mécanisme National d'Orientation (*National Referral Mechanism*). Vous en apprendrez plus sur le Mécanisme National d'Orientation au verso de cette page.



Est-ce que je risque toujours d'être détenu(e) si je dis à l'enquêteur que j'ai été exploité(e) ?

Vous risquez toujours d'être détenu(e), même si vous dites à l'enquêteur que vous avez été exploité(e).

Si vous êtes détenu(e), il est important que vous indiquiez aux personnes du centre de détention que vous avez été exploité(e), car votre expérience de victime d'exploitation peut vous rendre particulièrement vulnérable. Vous devriez également essayer de parler à un avocat dès que possible.



5

Traite et Exploitation

Le Mécanisme National d'Orientation



Rechercher la protection au-travers du Mécanisme National d'Orientation (*National Referral Mechanism* ou « NRM ») est une voie distincte de la demande d'asile pour obtenir votre statut d'immigration au Royaume-Uni. De nombreuses personnes ayant subi l'esclavage moderne ou la traite d'êtres humains peuvent avoir une demande NRM, et une demande d'asile en cours, en même temps, mais il s'agit de deux choses différentes.



Qu'est-ce que le Mécanisme National d'Orientation (*National Referral Mechanism*) ?

Le Mécanisme National d'Orientation (*National Referral Mechanism*, abrégé en « NRM ») est un mécanisme utilisé au Royaume-Uni pour aider les personnes pouvant être victimes de la traite d'êtres humains.

Vous pouvez avoir été **victime de traite** si :

- Quelqu'un vous a aidé(e) ou vous a forcé(e) à vous déplacer d'un endroit à un autre.
- Pendant cette période, cette personne vous a contrôlé(e), par exemple, en vous disant qu'elle vous ferait du mal si vous ne faisiez pas ce qu'elle vous disait de faire.
- La personne qui vous contrôle vous exploite ou veut vous exploiter.



Comment puis-je être orienté vers le NRM ?

Vous ne pouvez pas vous orienter de vous-même vers le NRM. Cela doit être fait par une personne appelée « premier intervenant » (*First Responder*). Il peut s'agir de la police, des autorités administratives locales, ou d'une organisation caritative appelée l'Armée du Salut (*The Salvation Army*).

Si vous indiquez à l'enquêteur initial, que vous avez été exploité(e), il devrait en informer un premier intervenant et lui demander de vous orienter vers le NRM. **Si l'enquêteur initial ne vous oriente pas vers le NRM, vous devez dès que possible en informer la personne en charge de votre dossier**, et lui demander de contacter un premier intervenant.



Ma demande NRM et ma demande d'asile sont-elles identiques ?

Votre demande d'asile et votre demande NRM sont deux choses différentes. Cela signifie que vous n'obtiendrez pas automatiquement l'asile si votre demande NRM est validée.

Cependant, une demande NRM validée peut être utilisée pour appuyer votre demande d'asile, en particulier si votre expérience de victime d'exploitation constitue l'une des raisons de quitter votre foyer pour venir au Royaume-Uni.

A quoi ressemble le processus auprès du NRM ?

